



Retraite : Bonification de trimestre pour enfant

Par **jjm33**, le **15/09/2016** à **12:04**

Bonjour, ma femme est fonctionnaire titulaire depuis 1991. elle a eu un enfant en 1980, année où elle n'était pas fonctionnaire (elle était adjoint collaborateur). la carsat aquitaine a reconnu ses années d'adjoint collaborateur ainsi que les années travaillées dans le privé. pour sa future retraite, qui prendra en compte la bonification de trimestre pour enfant: est ce la carsat aquitaine (et donc 8 trimestres) ou la cnracl, organisme retraite fonction publique (et donc là 4 trimestres). la cnracl lui a dit qu'elle prendrait bien en compte cette majoration de trimestre. pouvez vous dire qui appliquera cette bonification de trimestre pour enfant. merci de votre réponse. merci de nous préciser les textes de loi, décret en référence si cela est possible. cordialement